

1 TRAIN 3 TONNES DE CO₂

45 CAMIONS 44 TONNES CO₂



*Zoom sur le document de
la 3^e conférence régionale*

Aménagement du territoire

partie 2 : transports/mobilités, énergie/eau/logement, tourisme

Editorial	2
Transports mobilités	3
Energie, eau, logement	6
Tourisme	11

Elections TPE 2024

La campagne des élections TPE (du 25 novembre au 9 décembre) bat son plein. Ce sont près de 480 000 salariés de ces très petites entreprises qui sont appelés aux urnes en Occitanie. Ne doutons pas, que dans le climat anxiogène actuel, ils accordent à nouveau leurs voix à la CGT!

Après la 3^e conférence régionale CGT Occitanie qui a validé une nouvelle équipe de direction et dont les débats ont été unanimement appréciés (vous lirez dans les pages suivantes des éléments soumis aux débats), la situation nationale est toujours aussi préoccupante.

Le gouvernement BARNIER est très fragile et peine à faire voter ses projets de Loi. A nous de profiter de cette fragilité alors que le patronat, lui, est au combat pour préserver les aides et autres baisses d'impôts. La situation dans l'industrie est catastrophique. Les plans de licenciements se multiplient. De nombreuses luttes sont initiées en région et nous devons aider à leurs convergences. La CGT exige un moratoire pour interdire les licenciements. Construisons partout des projets alternatifs!



La situation est très préoccupante comme elle le demeure au niveau international. Les guerres continuent partout sur la planète et il faut espérer que les prochaines élections américaines n'enfoncent pas le clou avec l'éventuelle élection de TRUMP...

Quoi qu'il en soit, la CGT reste force de propositions et se renouvelle continuellement. Trois congrès d'unions départementales auront lieu d'ici la fin de l'année, avec une passation de pouvoir dans deux d'entre elles, l'Ariège et le Gard.

La fin de l'année sera placée sous le signe de l'offensive et nous y prendrons toute notre place!

Lionel PASTRE,

Secrétaire Régional CGT Occitanie



Comité Régional CGT Occitanie

• 7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE
Tél. 05 61 23 35 52

• 474, allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER
Tél. 04 67 15 91 74

e-mail : cr@cgtoccitanie.fr

site : <http://crgtoccitanie.reference-syndicale.fr/>

N° 275 • octobre 2024

Prix : 1€

N° d'inscription à la CP 0221S05720

ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication : Lionel Pastre

Conception et réalisation :

Comité Régional CGT Occitanie - 31300 TOULOUSE

Imprimé par le Comité Régional CGT Occitanie
31300 TOULOUSE





Transports mobilités

Les logiques économiques en œuvre dans le secteur des transports depuis des décennies, quel que soit le mode, ont des conséquences sur l'emploi, les conditions de travail, la rémunération moyenne qui ne cesse de baisser singulièrement dans le mode routier.

Ces logiques participent de l'aménagement ou contraire de la destruction de l'activité dans les territoires! Ainsi depuis des décennies la précarisation du salariat du secteur s'impose comme moyen d'accroître toujours plus le profit des grands groupes avec des réorganisations notamment des services publics tant routiers que ferroviaires. Ainsi la sous-traitance, très présente dans ce secteur, et toutes les formes d'externalisations sont récurrentes avec notamment le recours à des entreprises dont l'activité principale n'étant pas le transport permet l'utilisation de salariés en dé-tournant les conventions collectives et statut en vigueur dans les entreprises de transports.

Lorsque l'on parle de « vivre et travailler dignement en Occitanie », la question des transports, des infrastructures, des déplacements et de l'environnement sont immédiatement au premier plan. Elle possède une dimension de ruralité, de montagne, de littoral, une situation transfrontalière...

6 volets du transport sont présents, à savoir l'aérien (10 aéroports, près de 11,7 millions de passagers et 19 000 emplois), le ferroviaire (2 900 kilomètres de voies ferrées, 20 lignes TER), le maritime (façade maritime de 220 kilomètres, 3 ports de commerce et 70 ports de

plaisance), le fluvial (canal des 2 mers avec le canal de Garonne et canal du Midi), l'urbain (TRAM, Métro, Bus, présents dans les métropoles, villes et agglomérations) et le routier (141 543 kilomètres de réseau routier dont 1 % d'autoroutes).

Le transport est essentiel pour le développement économique équilibré d'un territoire, pour répondre aux besoins des populations (2^e poste de dépense des Français avec 13 % de leur budget) et pour la qualité de vie de ses habitants... même si le meilleur transport existant est celui dont on n'a pas besoin! Si l'on a tout sur place (en terme d'emploi, de services publics, de soins, d'éducation, de culture, etc...), on n'aura pas besoin de se déplacer autant! Car une vraie politique de transport ne peut être réfléchie qu'en cohérence avec la politique industrielle, l'emploi, le cadre de vie et l'urbanisme!

L'Occitanie se trouve au centre d'un axe Européen intense, l'axe péninsule Ibérique – nord Europe où transitent 200 millions de tonnes de fret par an (60 % par la façade méditerranéenne). C'est aussi une région très touristique qui voit sa population et ses besoins de transports fortement augmenter en fonction des saisons.



Et si on rajoute qu'avec ses 5,7 millions d'habitants, elle détient la plus forte croissance démographique de France, il y a urgence à mettre en cohérence les besoins de déplacement des personnes, d'acheminement des marchandises, et l'organisation du système de transport. Celle-ci doit être compatible avec le développement humain durable. Cela implique une maîtrise publique comme outil de régulation et contrôle, car c'est LE levier majeur pour lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités économiques, territoriales et sociales.

Aujourd'hui, le transport est le principal contributeur d'émissions de gaz à effet de serre. Qu'il s'agisse de transporter des hommes et des femmes ou d'acheminer les marchandises, le droit à la mobilité nécessite une vision globale que seule la maîtrise publique, via des services publics, peut garantir. Celle-ci doit être assurée par la création d'un pôle public de transports. Cela implique que les moyens de transport soient accessibles physiquement et financièrement, via une modulation des tarifs en fonction de critères sociaux.

Il est ainsi nécessaire d'investir massivement dans les infrastructures de transport collectif (rail, tram, bus), particulièrement dans les zones rurales où l'usage de la voiture est encore une nécessité. Nous ne pouvons pas nous prévaloir de diminuer nos émissions dans le cadre de notre production nationale si nos importations génèrent une pollution massive. Limiter les importations c'est aussi limiter les transports particulièrement polluants et favoriser le fret ferroviaire.

L'absence de tarification au juste coût du transport de fret à la faveur d'une tarification sociale obligatoire, provoque dumping fiscal, social et tarifaire. Elle fait du transport une variable d'ajustement des coûts de production industrielle et facilite les délocalisations.

Les différents modes de transport sont soumis aux critères de rentabilité exigés par les sociétés de transport et grands groupes internationaux. La maîtrise du système est laissée entre les mains des grands logisticiens multinationaux. La concurrence entre modes de transport, et à l'intérieur de

chaque mode, s'oppose à une organisation du transport de marchandises s'inscrivant dans la recherche du développement humain durable.

La notion de services publics des transports et la question du financement sont prépondérantes. Cela intègre aussi les dimensions de sécurité, de préservation de l'environnement et de maîtrise de l'énergie qui sont au centre des préoccupations. C'est bien le transport des hommes et des marchandises qui constitue un des éléments fondamentaux de la mondialisation et du dumping social !

Nos organisations sont conscientes du rôle structurant des transports sur chacun de leur territoire. En terme d'emplois, c'est plus de 140 000 pour l'Occitanie, 96 000 dans les transports et 45 000 pour l'industrie des transports.

Les différentes luttes menées depuis des mois, voire des années, par nos camarades cheminots, sur la remise en route du Perpignan-Rungis, dans des conditions sociales portées par la CGT, la réouverture ou sauvegarde de diverses « petites » lignes régionales doivent être accentuées. L'aménagement cohérent du territoire passe aussi par cela. Car les transports ont de multiples impacts sur notre société : qualité de vie, sécurité des personnes, développement économique, aménagement du territoire, empreinte écologique.

Les évolutions législatives accentuent l'effet de la mise en concurrence des salariés, des territoires avec une opposition métropoles/territoires ruraux au détriment de la réponse aux besoins de transport pour les populations, en accélérant le transfert vers le secteur privé de la gestion tant en terme d'exploitation, de réalisation et d'entretien des infrastructures terrestres... Ces évolutions sous couvert de décentralisation accentuent les fractures sociales et territoriales pour répondre aux exigences de rentabilité d'un capitalisme qui semble hors de contrôle. Les transports jouent d'ailleurs un rôle essentiel pour le capitalisme car il est le vecteur de croissance incontournable de l'augmentation des profits !



D'un point de vue des choix d'aménagement du territoire, il faut se poser la question d'aborder l'offre de transport sous l'angle de leur complémentarité, ce qui est incontournable en Occitanie, où aérien, maritime, ferroviaire et routier sont présents. La question de la gestion de l'offre de transport, à l'échelle des bassins de vie, reste posée.

Cela conditionne aussi l'atteinte des objectifs de préservation de l'environnement. On voit bien, par exemple, que le projet autoroutier CASTRES-TOULOUSE est un non-sens économique et environnemental au XXI^e siècle!!!

Les enjeux de déplacement domicile-travail doivent être analysés par le prisme de la croissance des flux routiers car les choix politiques génèrent bien souvent conflits d'usage, gaspillages économiques ou encore destruction de l'emploi et/ou de l'environnement. Plus que jamais, le rôle de l'Etat est incontournable avec une réelle maîtrise publique de ces enjeux.

Il faut également prendre en compte le développement du télétravail, ou du travail à domicile, qui modifie les organisations du travail et n'est pas sans conséquences sur les modes de déplacement et d'accès au Très Haut Débit pour pouvoir travailler dans des conditions satisfaisantes. Les moyens de communication deviennent structurants pour travailler.

La numérisation de l'économie s'est accélérée et s'est accompagnée d'une réduction des droits et garanties collectives. L'activité des plateformes ubérisées en est une illustration notamment avec les VTC ou la livraison de repas à domicile. Ces modes de consommation ou d'organisation du travail par le numérique modifient considérablement les conditions de mobilités des salariés.

On ne peut parler de transport et de mobilité sans parler du fret, et du fret ferroviaire en particulier. Nous devons porter et être ensemble pour défendre la continuité du fret SNCF! En effet, suite à l'ouverture d'une procédure de la Commission européenne contre l'Etat français pour « aides illicites et non conformes aux règles de la concurrence » au

bénéfice de fret SNCF, le gouvernement français a présenté, il y a quelques mois, un plan de discontinuité de fret SNCF. Autrement dit, un plan qui consacre la liquidation pure et simple de fret SNCF.

Avec les cheminots, pour rompre avec les logiques libérales qui consistent à mettre en compétition le transport ferroviaire de marchandises pour le privatiser, proposons une autre voie capable de satisfaire la réponse aux besoins des populations, des entreprises et de l'environnement.

A l'heure où les questions de dérèglement climatique imposent de prendre des mesures fortes pour la préservation de la planète et des populations, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique offensive de transport pour l'intérêt général.

Il faut créer les conditions d'imposer une volonté politique et une maîtrise publique des transports, cohérente et basée sur les principes du service public, visant la réponse aux besoins et l'efficacité économique, sociale et environnementale ainsi qu'un aménagement du territoire équilibré. Cela passe aussi par une politique industrielle qui répond aux enjeux de relance de services publics.

Pour toutes ces raisons, nous avons besoin de relancer l'UIT Occitanie (Union Interfédérale des Transports).

La question des mobilités, sous toutes leurs formes, doit être abordée de manière interprofessionnelle, dans tous les départements d'Occitanie, et doit être abordée comme un droit fondamental pour tous!



Energie, eau, logement

On ne peut parler d'aménagement du territoire si l'on ne parle pas de l'accès à des droits les plus fondamentaux existants : l'accès à l'énergie, l'accès à l'eau, l'accès à un logement. Et tout cela s'inscrit dans un développement durable de la planète.

L'Occitanie est la 1^{re} région pour le potentiel de l'éolien en mer, la 2^e région pour la production photovoltaïque et d'hydro-électricité et 3^e région pour l'éolien. 45 % de la production d'électricité consommée en région est d'origine renouvelable. Le secteur des énergies renouvelables compte 15 000 emplois.

Le logement est un droit fondamental. On l'a dit, la crise sanitaire a accentué la précarité, la pauvreté de manière importante. Il n'est pas justifiable, aujourd'hui, dans notre pays, de ne pas pouvoir se loger dignement !

Il faut agir pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale. Il est urgent que le gouvernement prenne la mesure de la situation de millions de citoyens non ou très mal logés, en situation de fragilité ou en situation de précarité énergétique. Cela passe, dans le cadre de la crise, par la suspension, l'annulation ou l'étalement du paiement des loyers pour les personnes en grande difficulté.

Sur toutes ces questions, nous devons nous questionner sur nos moyens d'agir afin de faire changer les façons de faire, de consommer, pour préserver notre planète.

Les énergies

L'énergie, électricité et gaz, est un produit de première nécessité. Ce n'est pas une marchandise ! Elle relève donc nécessairement du service public. Des tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers, un accès doit être garanti à toutes et tous et financé par la solidarité si besoin.

L'accès à l'énergie doit être garanti sur l'ensemble du territoire. Les attaques et réformes s'enchaînent dans les services publics de l'énergie, pilotées par les directions des entreprises du secteur de l'énergie telles qu'EDF, ENEDIS ENGIE, GRDF et d'autres, soumises aux directives gouvernementales et européennes.

On est passé d'un modèle économique d'adaptation de la production à la demande à une régulation de la demande en fonction de la production.

Une double lutte est à mener en parallèle de la mise en place d'un Grand Service Public de l'énergie répondant aux enjeux sociaux et environnementaux, relevant les défis de l'efficacité et de la performance énergétique :

- une lutte sociale : La réduction des inégalités, la suppression de la précarité énergétique ;
- une lutte fiscale : permettant la réduction des inégalités et l'atteinte des enjeux environnementaux.



6 axes sont nécessaires pour l'intérêt général :

- la sortie du marché européen de l'énergie pour un grand service public de l'énergie avec pour mission centrale la lutte contre le réchauffement climatique ;
- un tarif unique et basé sur les besoins, prenant en compte les coûts de production, de stockage, de transport, de distribution et d'investissements nécessaires. Et par la remise en place des tarifs régulés du gaz et de l'électricité ;
- une fiscalité de l'énergie plus juste ;
- avec un tarif juste « tout-en-un » par kWh TTC, incluant : l'abonnement, la TVA à 5,5 %, des provisions pour les investissements du secteur énergétique et la performance/rénovation énergétique de l'habitat ;
- faire évoluer la fiscalité vers les causes des émissions de GES pour financer la transition énergétique et notamment le nouveau service public de l'efficacité et de la performance énergétique ;
- une solidarité renforcée et un droit fondamental à l'énergie.

L'enjeu crucial, c'est donc de corréler coûts de production et d'acheminement avec le prix de l'électricité. La CGT propose une réponse cohérente, financée, et porteuse d'une efficacité économique, sociale et environnementale avec son prix juste de l'électricité à 19,48 cts/Kwh et son Programme Progressiste de l'Energie (PPE).

Le PPE est une réponse politique et économique aux besoins croissants des usagers en énergie dans un contexte de précarité énergétique qui atteint des records en France et des prix qui freinent l'activité économique.

Les défis climatiques, industriels et énergétiques nécessitent la mise en œuvre d'une politique de long terme et que chaque État membre de l'Union européenne décide de son mix énergétique pour atteindre l'objectif de décarbonation.

Il faut donc planifier le développement des mix énergétiques et électriques nécessaires aux besoins d'énergie bas carbone, éradiquer la précarité énergétique (La CGT

propose de refaire de la tarification de l'énergie un instrument de réponse aux besoins et aux développements des filières, tout en intégrant les solidarités qui sont actuellement financées par des taxes), tout cela en lien avec la reconquête industrielle.

La CGT formule 11 exigences pour une stratégie française de l'énergie dont, entre autres :

- l'urgence de réduire nos émissions et aussi notre empreinte carbone, avec la relocalisation de la production de biens et services, tout en stoppant l'érosion de la biodiversité et adaptant nos usages au changement climatique ;
- la planification et la coopération dans et entre les filières et les territoires, des investissements publics et des aides ciblées sur critères de revenus pour une transition juste et inclusive, ainsi que la mise en place de critères environnementaux et sociaux pour l'attribution des aides publiques ;
- le placement sous maîtrise publique par des nationalisations nouvelles avec un haut niveau d'intégration des entreprises du secteur, pour l'électricité, la production décarbonée (gaz et les hydrocarbures décarbonés), seules susceptibles de constituer une démarche d'ensemble cohérente, et d'optimiser ainsi les besoins de financement ;
- la revitalisation des filières industrielles, par le renouveau du partenariat industriel entre donneur d'ordre/sous-traitant ;
- l'éradication des passoires thermiques (5 millions) par un quadruplement des fonds destinés à l'isolation et amélioration de l'habitat avec un reste à charge zéro pour les ménages modestes ;
- le développement du report modal de la route vers le rail et le fluvial, en investissant dans ces infrastructures et en les améliorant.



Des barrages hydroélectriques comme mission de service public.

La CGT tient à rappeler en préambule que la gestion de l'eau et la production d'énergie doivent être exclues du secteur marchand. Ces ouvrages et installations appartiennent au bien public et ne peuvent pas être vendus à des spéculateurs. Quelle que soit la solution qui serait prise par le gouvernement, nous rappelons que tout profit devrait servir à créer et renforcer nos outils pour répondre aux multi-usages de l'eau, bien vital et commun. Bien entendu, les travailleurs, créateurs de ces richesses, devraient avoir une véritable redistribution.

Tous les profits qui pourraient être faits par les opérateurs ne devraient pouvoir servir qu'au développement de bien commun ou pour des projets autour du multi-usage de l'eau. Un barrage, c'est de la production électrique, mais aussi de la gestion des ressources en eau, des crues éventuelles, la qualité des milieux aquatiques et surtout de la sûreté de l'ouvrage.

L'eau

La problématique de l'eau devient de plus en plus urgente à traiter de manière écologique pour l'intérêt général et non du capital. Tout le montre, nos sociétés ont pratiqué jusqu'ici une appropriation irraisonnée et une véritable maltraitance des biens communs que sont l'eau, les sols, l'air et le vivant. Le résultat est devant nous : dérèglement climatique grave, crues torrentielles, sécheresses récurrentes, tempêtes, inondations à répétition, effondrement massif de la biodiversité. C'est le prix de décennies de non-respect de la nature.

Notre modèle ultralibéral actuel s'accapare du commun eau et maltraite dangereusement les milieux aquatiques dont le bon état et le bon fonctionnement sont pourtant essentiels aux sociétés humaines. Seulement 45 % des masses d'eau de surface sont en bon état écologique en Occitanie. 55 % des masses d'eau affichent un mauvais état chimique, polluées par la présence de métaux lourds, de pesticides ou de taux de nitrates anormaux.





Nous connaissons depuis de longues années les nuisances et impacts de l'artificialisation de ses cours d'eau et de leurs débits, de leur utilisation toujours croissante sous forme d'énergie hydroélectrique, de « soutien d'étiage » (en 2022, sur la Garonne, 58 millions de m³ ont été mobilisés depuis les retenues hydroélectriques des Pyrénées et du massif central. A la traversée de Toulouse, les lâchers ont représenté jusqu'à un tiers des débits de la Garonne. Cela a un coût : 15 millions d'€ par an pour le soutien d'étiage dans le Grand Sud-Ouest.), d'irrigation, de marchandisation et d'appropriation de la ressource.

Notre Région est largement mise à contribution. Elle est le premier contributeur au « soutien d'étiage » interrégional Adour-Garonne avec plus de 85 millions de m³ dédiés, la 2e région au plan national en équipements hydroélectriques. Cela permet d'assurer le minimum vital de nos rivières en cas de nécessité. Et, au vu du réchauffement climatique, les besoins ne vont cesser de progresser dans les années à venir...

Mais le stock est de plus de 3 milliards de m³ dans ses montagnes et son piémont. Nous réclamons une meilleure utilisation de ces stocks d'eau en améliorant et potentialisant les outils déjà existants. Il est grand temps pour notre région de réorienter ses politiques de gestion quantitative et qualitative vers une gestion moins gourmande, plus économe et de moindres stockages d'eau.

Dans cet esprit, nous nous opposons catégoriquement à la création de bassines ou méga-bassines, où l'eau devient propriété privée.

Un autre enjeu, peut-être moins important en consommation, est l'utilisation de l'eau pour une activité de loisirs par les canons à neige, l'hiver. S'approprier l'eau, à cette période sévère d'étiage, de reconstitution de quantité d'eau stockée, fait porter un énorme risque sur les réserves d'eau nécessaire pour l'été. Et puis cela engendre de gros investissements financiers improductifs pour des besoins non vitaux.

La garantie de l'accès à l'eau potable est un enjeu fondamental dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction de la ressource. On voit en Occitanie, quand vient l'été, de plus en plus de mesures pour éviter le gaspillage de l'eau. On arrive à parler de pénurie pour cette ressource primordiale pour la vie.

Il est urgent d'impulser une réflexion globale pour retrouver les équilibres naturels sur lesquels s'appuyer pour la reconquête de milieux aquatiques de qualité.

Il est urgent de construire un pôle public national de l'eau de consommation humaine et d'assainissement.

Les épisodes de canicules et de sécheresse qui se multiplient ces dernières années imposent d'avoir une politique de l'eau reposant sur des principes fondamentaux :

- l'eau n'est pas une marchandise et ne doit donc faire l'objet d'aucune spéculation ;
- elle doit être considérée comme un bien commun universel et son accès, tant en quantité et en qualité, ne peut être entravé. Chaque être humain, quelle que soit sa condition, doit pouvoir y avoir accès ;
- la gestion de l'eau doit relever du domaine public dans le cadre d'un grand service public national de l'eau et de l'assainissement garantissant le droit à l'eau, en lui rendant la gestion pleine et entière :
 - de la ressource en eau, captages, source soutien d'étiages, forages profonds;
 - de la distribution de l'eau : stockage, réseaux, usines de production et de traitement des eaux, usines d'embouteillage;
 - des technologies liées aux traitements des eaux.
- Compléter et mettre à jour les équipements d'assainissement collectif: considérer que l'essentiel des équipements d'assainissement est à jour, revient à repousser toujours à plus tard la réfection des stations vétustes, égrenées tout au long du linéaire de nos cours d'eau. Génératrices de risques sanitaires graves, ces pollutions par rejets non conformes ou peu exigeants sont



des agressions aux milieux aquatiques, réceptacles des effluents domestiques. Ils participent aussi à leur eutrophisation dont l'explosion d'algues aquatiques ou la prolifération récente de plantes aquatiques dans le lit des cours d'eau en sont une des conséquences visibles et spectaculaires. Aucune information sur la qualité des effluents traités et rejetés dans le milieu naturel n'est mise à disposition du public, c'est regrettable et laisse mal augurer des performances de nos stations d'épuration. Le Comité régional CGT Occitanie ne pourrait-il pas s'associer à la démarche des associations de protection de l'environnement qui préconisent d'associer, avant tout rejet dans le milieu naturel, des zones tampon sur terre ou puits filtrant ou des jardins filtrants ?

- l'assainissement individuel traitant différemment les eaux vannes des eaux grises est à encourager, associées à des méthodes de traitement par phyto-épuration elles peuvent participer efficacement à la résorption des micropollutions;
- la gestion de l'eau doit être transparente par l'intervention démocratique des citoyens,
- une tarification progressive: une réponse sociale et écologique: et si une autre réflexion consistait à mettre en place une tarification progressive avec différentes tranches, comme cela se fait dans différentes collectivités ?
 - tranche 1: Les 50 premiers m³ seraient gratuits, cela correspond aux besoins vitaux d'un foyer. (se laver, boire..);
 - tranche 2: de 50 à 100 m³ avec le tarif actuel.
 - tranche 3: au-dessus de la moyenne, une eau un peu plus chère.
 - tranche 4: beaucoup plus chère et réservée aux grands consommateurs souvent les plus aisés.

Les investissements nécessaires pour économiser l'eau dans les maisons sont faits par les ménages ou les collectivités qui en ont les moyens car ils sont coûteux, la dernière tranche serait donc une incitation à ces économies d'eau (récupération des eaux de pluie, économiseurs d'eau, robinets mousseurs etc.).

En ex-Midi-Pyrénées, les collectivités qui ont adopté cette tarification ont noté une réduction de la consommation d'eau de 5 à 7%.

- il faut favoriser la recherche publique sur des solutions de dépollution permettant de préserver nos ressources. L'utilisation des eaux ainsi dépolluées doit être imposée.

- favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement, de saison (est-il nécessaire de produire des fraises en janvier?), protéger et réhabiliter les nappes alluviales et pluviales de plaine: les données récentes de l'Ifen font ressortir une contamination généralisée des eaux de surface et souterraines par les pesticides et herbicides. Les zones de grande agriculture intensives concentrent les taux de nitrates les plus forts.

En conclusion, la crise environnementale majeure à laquelle nous sommes confrontés, nous place devant la nécessité d'une gestion publique équilibrée, ouverte et partagée dans le cadre d'une vision intégrée de l'eau et des milieux aquatiques.

Logement

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le logement en France fait partie des grandes causes nationales. Pourtant, aujourd'hui, les Françaises et les Français ont de plus de plus de mal à se loger.

L'État s'est désengagé, depuis plus de 20 ans, avec un transfert de responsabilité vers les régions, sans les dotations afférentes.

Le logement en France traverse donc une crise majeure qui se traduit par une tension extrême sur les logements sociaux. Rappelons que le logement est un droit fondamental.

Il faut agir pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale.

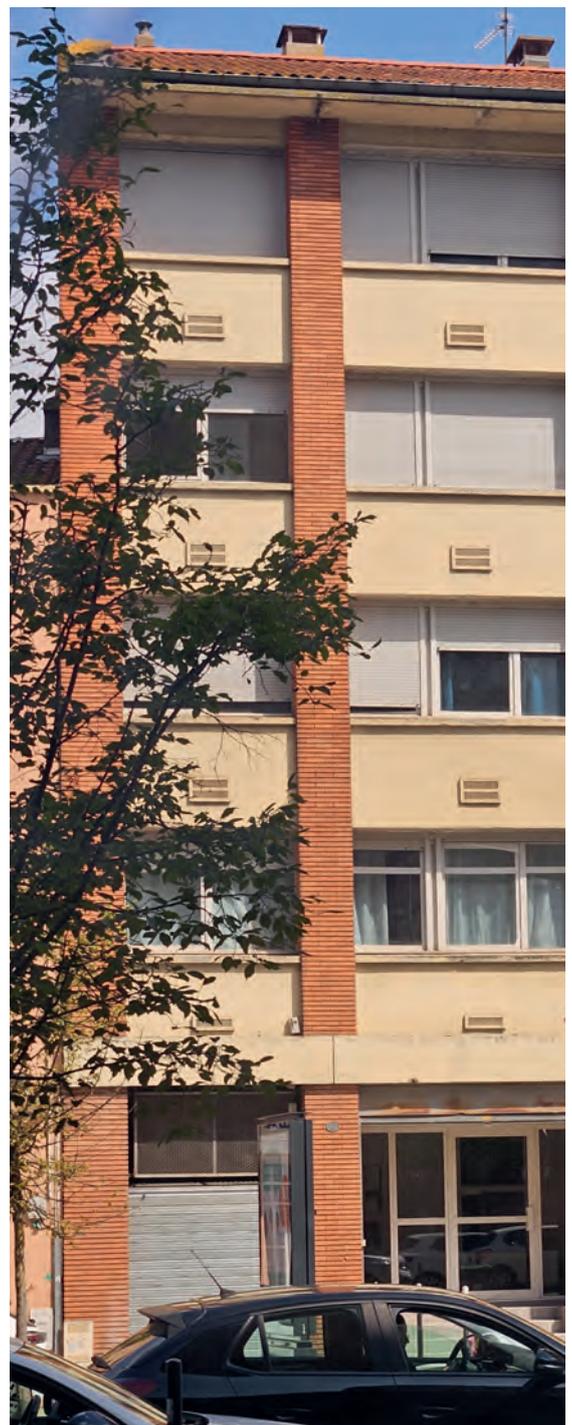
Au-delà des mesures pour atteindre la construction de 500 000 logements par an nécessaires pour répondre aux besoins de la population, il est urgent que le gouvernement prenne la mesure de la situation de millions de citoyens non ou très mal logés, en situation de fragilité ou en situation de précarité énergétique.



En Occitanie, le logement social doit répondre à :

- un solde démographique très important (en moyenne 40 000 habitants de plus chaque année) pour une population globale de près de 6 millions de personnes ;
- un retard très important dans la construction de logements sociaux (11 % alors que la moyenne nationale est de 17 %) ;
- une population en grande précarité (plus de 60 % de la population pourrait accéder au logement social) ;
- une hausse de l'habitat indigne (des grandes villes aux territoires ruraux).

La CGT entend bien faire respecter le droit fondamental au logement consacré par la Constitution de 1946. Elle se bat pour faire respecter et mettre en œuvre le droit au logement opposable, la loi SRU (« Solidarité et Renouvellement Urbain » est une loi française promulguée en décembre 2000 qui a modifié le droit de l'urbanisme et du logement en France. Elle impose dans chaque ville un minimum de 20 % de logements sociaux. Elle oblige les communes à respecter certaines règles pour renforcer la démocratie et la décentralisation, favoriser le développement durable et privilégier la mixité sociale) et pousser à sanctuariser le financement d'action logement. La CGT se doit de faire le lien entre les revendications sur le lieu de travail et nos exigences en termes de conditions de vie. A ce titre, le logement s'avère être au centre de toutes les difficultés. Sans un logement digne et décent, tous les autres droits à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à la sécurité... restent inaccessibles.





Tourisme

*30 millions de touristes par an visitent l'Occitanie.
Le secteur emploie 108 000 salariés.*

La CGT a une approche double sur le tourisme :

- l'emploi dans ce secteur (emplois précaires, saisonnalité...). Il est important d'avoir en tête que tous les travailleurs saisonniers ne le sont pas uniquement dans le secteur lié au tourisme.
- l'accès aux vacances, aux loisirs, à la culture, aux sports, au tourisme pour tous. N'oublions pas que l'avènement des congés payés est issu des luttes de 1936 et du Front Populaire ! Il est terrible de constater qu'aujourd'hui une famille sur deux et un enfant sur trois ne partent jamais en vacances. Le développement d'un tourisme marchand très agressif ne fait qu'aggraver les inégalités. C'est bien l'axe d'action dont doit s'occuper encore plus fort la CGT. Depuis les années 2000, le taux de départs en vacances des Français est en recul. Pour la CGT, attachée aux valeurs de l'éducation populaire, il faut également encourager le départ des enfants et des adolescents en vacances collectives.

Travailleurs saisonniers

Dans le secteur du tourisme, les emplois sont très souvent saisonniers (sur le littoral comme à la campagne ou à la montagne), très souvent précaires. Les salariés ne sont pratiquement pas organisés syndicalement, étant salariés de TPE pour la plupart.

Les élections TPE (décembre 2024) vont permettre à ces salariés de se faire entendre (même si la participation a été très décevante les dernières fois). En Occitanie, comme partout sur le territoire national, ils ont placé la CGT largement en tête ! Ne décevons pas la confiance placée en notre organisation !

Même s'il est toujours difficile d'avoir un chiffre exact concernant les saisonniers (le statut n'existant pas à proprement parler dans les déclarations employeurs), on estime en moyenne au quart des emplois rémunérés. La caravane « saisonniers » ou les initiatives des camarades de nos Unions locales reçoivent toujours un accueil très favorable et permettent à ces salariés-là de connaître leurs droits et d'être défendus.

Par ailleurs, 65 % de travailleurs saisonniers affirment ne pas connaître leurs droits.



Par la proximité, par son réseau d'Unions locales et unions départementales, la CGT se veut efficace et présente pour répondre aux besoins et sollicitations du monde du travail (accueil, syndicalisation, informations, juridique, réseaux de défenseurs syndicaux et conseillers du salarié).

Par ailleurs, les militants CGT sillonnent les stations de ski, les montagnes, les plages... pour aller à la rencontre des travailleurs saisonniers, afin de les informer sur leurs droits, mais aussi pour s'imprégner de leurs besoins afin de construire avec eux un socle de revendications qui corresponde à leurs exigences vis-à-vis des organisations syndicales et qu'ils souhaitent voir la CGT porter.

Cette catégorie de salariés rencontre de très nombreuses difficultés :

- des difficultés de logement : des conditions de logement parfois indignes (dans un parking, non-accès à un point d'eau et/ou à l'électricité pour se chauffer, s'éclairer...), problèmes de surface (colocation imposée...), loyers trop élevés, logements d'abord destinés à l'accueil de vacanciers ou de touristes...
- un maintien dans la précarité, notamment avec des réformes de l'assurance chômage qui ne tiennent aucun compte de la spécificité de l'activité des travailleurs saisonniers.
- des perturbations climatiques et environnementales qui impactent notamment la durée des contrats et les conditions de travail : inondations, manque de neige sur les pistes, pluies fréquentes, canicules...

Saisonnalité ne doit plus rimer avec précarité !

Faisons en sorte que le tourisme en général soit précurseur de bons salaires notamment avec un statut du travail saisonnier.

Afin d'être plus efficaces encore au soutien de ces salariés, ne pourrait-on pas créer un réseau régional de militants permettant d'échanger, de relayer les actions en

département ou de construire collectivement des actions sur plusieurs départements ?

Un état des lieux, département par département, pourrait être proposé pour voir quelle activité syndicale en lien avec le tourisme saisonnier ou permanent est mise en place.

Ce réseau, ou collectif de travail, pourrait ensuite proposer au Comité régional (bureau régional et fédérations concernées) toute initiative qu'il jugerait utile.

Migrants – Sans papiers

Même si le secteur du Tourisme n'est pas le seul secteur ou la main-d'œuvre de sans-papiers et/ou de migrants est aujourd'hui utilisée (dans la restauration par exemple), un état des lieux doit être fait afin d'aider à ce que ces salariés ne soient plus exploités et retrouvent une dignité méritée d'être humain.

Association de Tourisme social

Afin de développer le tourisme social, l'accès au sport, aux loisirs et à la culture pour tous, la CGT s'est dotée d'un outil, les associations de « Tourisme et Loisirs ».

En Occitanie, notre association, TLC Occitanie (Tourisme Loisirs Culture), née de la fusion de TLC Languedoc Roussillon et TLC Midi-Pyrénées en 2022, cumule 40 années d'expériences au service des collectivités, CSE, associations, clubs...

Tourisme Loisirs Culture Occitanie, association loi 1901 de l'économie sociale et solidaire, notre réseau a fait le choix d'une gestion associative, respectueuse et durable résolument tournée vers l'éducation populaire et la citoyenneté.

TLC Occitanie est une association régionale du réseau associatif de l'ANCAV-SC (Association Nationale de Coordination des Activités de Vacances Sport Culture) regroupant 18 associations réparties sur le territoire national.



Elle est affiliée à l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme), association à but non lucratif engagée en faveur du départ en vacances pour le plus grand nombre, et immatriculée auprès d'ATOUT FRANCE au registre des organisateurs de vacances et de séjours.

Sa longue histoire la positionne idéalement pour comprendre et répondre à vos besoins spécifiques en matière de voyages et de loisirs. Les équipes à Nîmes et Toulouse sont composées de professionnels passionnés et expérimentés, prêts à vous offrir des séjours sur mesure et un service de billetterie.

Malheureusement, comme toute entreprise de ce secteur, la dure réalité liée à la période COVID a rattrapé l'association qui connaît quelques turbulences depuis quelques mois...

Cet outil, créé par la CGT, est de moins en moins utilisé par les organisations et syndicats de la CGT... souvent par manque de connaissance, le secteur marchand ayant plus de facilité à entrer dans les entreprises... Nous avons la responsabilité collective de changer cela en faisant adhérer un grand nombre de CSE, collectivités, associations, clubs, etc... et permettre ainsi à un maximum de salariés de profiter de tous les services que propose l'association.

De plus, c'est un véritable enjeu revendicatif dans les entreprises que nous devons porter, ainsi qu'un réel levier à la syndicalisation.

Tourisme Loisirs Culture occitanie
réseau ANCAV-SC
ancavsc

Association de **Tourisme Social de la CGT!**

- Une association de Tourisme de proximité à votre écoute
- La mutualisation des activités pour un **Prix Adapté**
- Des vacances de qualité pour tous, **au juste prix** (locations, villages vacances)
- Des vacances en famille et en groupe
- Des vacances adaptées à vos envies et vos besoins: **une autre façon de voyager**
- Un service billetterie **tarifs préférentiels**
- Un tourisme à taille humaine, privilégiant les acteurs issus de l'économie sociale et solidaire locale.
- Locations, villages vacances: **aux tarifs collectivités**
- Cinéma, concerts, parcs de loisirs, musées en Occitanie **à tarifs réduits**
- Réduction **jusqu'à 40%** sur les forfaits ski dans les Pyrénées, les Alpes, le Jura...
- Une assurance sports et loisirs **incluse dans l'adhésion**

<https://tlcoccitanie.com>

en Occitanie
Nîmes Toulouse
Tél. 04 66 67 29 20 Tél. 05 61 21 61 29

Hier...



Aujourd'hui, on ne lâche rien...



Demain *Vivre et travailler dignement partout en Occitanie* sera une réalité !



Conférence Régionale CGT Occitanie



16 et 17 octobre 2024
à Albi (81)



